

RAPPORT ANNUEL

31.12.17

LELEUX INVEST

SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
publique de droit belge à compartiments multiples
Société Anonyme

OPC ayant opté pour des placements
répondant aux conditions prévues par la directive 2009/65/CE

SOMMAIRE

1. INFORMATIONS GENERALES SUR LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT	4
1.1. ORGANISATION DE LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT	4
1.2. RAPPORT DE GESTION	6
1.2.1. <i>Informations aux actionnaires</i>	6
1.2.2. <i>Vue d'ensemble des marchés</i>	8
1.3. RAPPORT DU COMMISSAIRE AU 31.12.17	9
1.4. BILAN GLOBALISE	12
1.5. COMPTE DE RESULTATS GLOBALISE	13
1.6. RESUME DES REGLES DE COMPTABILISATION ET D'EVALUATION	14
1.6.1. <i>Résumé des règles</i>	14
1.6.2. <i>Taux de change</i>	15
2. INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT EQUITIES WORLD FOF	16
2.1. RAPPORT DE GESTION	16
2.1.1. <i>Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts</i>	16
2.1.2. <i>Cotation en bourse</i>	16
2.1.3. <i>Objectif et lignes de force de la politique de placement</i>	16
2.1.4. <i>Gestion financière du portefeuille</i>	17
2.1.5. <i>Distributeurs</i>	17
2.1.6. <i>Indice et benchmark</i>	17
2.1.7. <i>Politique suivie pendant l'exercice</i>	17
2.1.8. <i>Politique future</i>	18
2.1.9. <i>Indicateur synthétique de risque et de rendement</i>	18
2.2. BILAN	19
2.3. COMPTE DE RESULTATS	20
2.4. COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES	21
2.4.1. <i>Composition des actifs au 31.12.17</i>	21
2.4.2. <i>Répartition des actifs (en % du portefeuille)</i>	21
2.4.3. <i>Changement dans la composition des actifs (en EUR)</i>	22
2.4.4. <i>Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire</i>	22
2.4.5. <i>Performances</i>	23
2.4.6. <i>Frais courants</i>	25
2.4.7. <i>Notes aux états financiers et autres informations</i>	25
3. INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT PATRIMONIAL WORLD FOF	26
3.1. RAPPORT DE GESTION	26
3.1.1. <i>Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts</i>	26
3.1.2. <i>Cotation en bourse</i>	26
3.1.3. <i>Objectif et lignes de force de la politique de placement</i>	26
3.1.4. <i>Gestion financière du portefeuille</i>	27
3.1.5. <i>Distributeurs</i>	27
3.1.6. <i>Indice et benchmark</i>	27
3.1.7. <i>Politique suivie pendant l'exercice</i>	27
3.1.8. <i>Politique future</i>	28
3.1.9. <i>Indicateur synthétique de risque et de rendement</i>	28

3.1.10. <i>Affectation des résultats</i>	28
3.2. BILAN	29
3.3. COMPTE DE RESULTATS	30
3.4. COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES	31
3.4.1. <i>Composition des actifs au 31.12.17</i>	31
3.4.2. <i>Répartition des actifs (en % du portefeuille)</i>	32
3.4.3. <i>Changement dans la composition des actifs (en EUR)</i>	32
3.4.4. <i>Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire</i>	32
3.4.5. <i>Performances</i>	33
3.4.6. <i>Frais courants</i>	35
3.4.7. <i>Notes aux états financiers et autres informations</i>	35

1. INFORMATIONS GENERALES SUR LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT

1.1. ORGANISATION DE LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT

Siège social de la SICAV

Rue du Bois Sauvage 17, 1000 Bruxelles

Date de constitution de la SICAV

3 septembre 2010

Conseil d'Administration de la SICAV

Président du Conseil d'Administration :

Madame Véronique LELEUX. Autres fonctions principales: Administrateur de la Société de bourse Leleux Associated Brokers

Administrateurs :

Monsieur Olivier LELEUX. Autres fonctions principales : Administrateur de la Société de bourse Leleux Associated Brokers

Monsieur Carlo-Luigi GRABAU

Monsieur Guy BOULANGER-KANTER. Autres fonctions principales : Administrateur de la Société de bourse Leleux Associated Brokers

Monsieur Alexandre DEVEEN. Autres fonctions principales : Autres mandats d'administrateur de SICAV

Administrateur indépendant :

Monsieur Olivier CROONENBERGHS.

Personnes physiques chargées de la direction effective

Monsieur Carlo Luigi GRABAU

Monsieur Alexandre DEVEEN

Type de gestion

SICAV autogérée

Commissaire

La société Mazars, ayant son siège Avenue Marcel Thiry laan 77 à 1200 Bruxelles, représentée par Monsieur Philippe de Harlez a été désignée en tant que commissaire, conformément à l'article 101, § 1er, de la loi du 3 août 2012 relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/CE et aux organismes de placement en créances.

Promoteur

LELEUX ASSOCIATED BROKERS S.A. Rue du Bois Sauvage 17, 1000 Bruxelles

Dépositaire

LELEUX ASSOCIATED BROKERS S.A. Rue du Bois Sauvage 17, 1000 Bruxelles

Les activités principales de Leleux Associated Brokers sont les services d'investissement à la clientèle privée et institutionnelle (conseils en investissements, gestion de portefeuille, réception et transmission d'ordre).

Gestion financière du portefeuille

Le Conseil d'Administration

Gestion administrative et comptable

CACEIS Belgium SA, Avenue du Port, 86C bte 320 B-1000 Bruxelles

Service Financier et délégation de la commercialisation

LELEUX ASSOCIATED BROKERS S.A. Rue du Bois Sauvage 17, 1000 Bruxelles

Distributeurs

LELEUX ASSOCIATED BROKERS S.A. Rue du Bois Sauvage 17, 1000 Bruxelles

Liste des compartiments et des classes d'action commercialisés par la SICAV

Equities World FOF - Classes d'actions R et P

Patrimonial World FOF - Classes d'actions R et P

La description des différentes classes est mentionnée au prospectus

LELEUX INVEST

Les actions de la SICAV Leleux Invest ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du Securities Act de 1933 tel que modifié ("Securities Act 1933"), ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Les actions de la SICAV Leleux Invest ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, à une US Person (au sens du règlement S du Securities Act de 1933) et assimilées (telles que visées dans la loi Américaine dite "HIRE" du 18 mars 2010 et dans le dispositif FATCA).

1.2. RAPPORT DE GESTION

1.2.1. Informations aux actionnaires

La société anonyme Leleux Invest a été constituée, sous le régime d'une Société d'Investissements à Capital Variable (SICAV) de droit belge. Leleux Invest a opté pour des placements répondant aux conditions de la Directive 2009/65/CE et régie, en ce qui concerne son fonctionnement et ses placements, par la loi du 03 août 2012 relative à certaines formes de gestion collective de portefeuilles d'investissement.

Informations requises en vertu de l'article 96 du Code des Sociétés

Description des principaux risques auxquels est exposée la société

La valeur des investissements et les revenus qu'ils génèrent peuvent tout aussi bien diminuer qu'augmenter et il se peut que les investisseurs ne récupèrent pas leur mise initiale.

Type de risque	Définition concise du risque	Equities World FOF	Patrimonial world FOF
Risque de marché	Risque de déclin du marché entraînant une dévalorisation des actifs en portefeuille	Elevé	Moyen
Risque de crédit	Risque de défaillance d'un émetteur ou d'une contrepartie	Moyen	Moyen
Risque de dénouement	Risque que le dénouement d'une opération ne s'effectue pas comme prévu dans un système de transfert donné	Faible	Faible
Risque de liquidité	Risque qu'une position ne puisse être liquidée en temps opportun à un prix raisonnable	Faible	Faible
Risque de change	Risque qu'une variation de taux de change réduise la valeur des actifs en portefeuille exprimés dans la devise de référence	Elevé	Moyen
Risque de conservation	Risque de perte des actifs détenus par un dépositaire/sous-dépositaire	Faible	Faible
Risque de concentration	Risque lié à une concentration importante des investissements sur un secteur, une région ou un thème spécifiques	Moyen	Faible
Risque de performance	Risque que la performance s'écarte sensiblement de celle du marché	Elevé	Moyen
Risque de capital	Risque pesant sur le capital	Elevé	Moyen
Risque de flexibilité	En particulier pour ce compartiment : risque lié à des restrictions limitant la possibilité de passer à d'autres fournisseurs	Néant	Néant
Risque d'inflation	Risque que l'inflation érode la valeur réelle des actifs en portefeuille	Néant	Moyen
Risque lié à des facteurs externes	Incertitude quant à la pérennité de certains éléments de l'environnement, comme le régime fiscal	Faible	Moyen

Evénements importants survenus après la clôture de l'exercice

Aucun événement important n'est survenu après la clôture de l'exercice.

Circonstances susceptibles d'influencer significativement le développement de la société

Aucune circonstance n'est actuellement susceptible d'influencer significativement le développement de la société.

LELEUX INVEST

Politique de rémunération

En conformité avec les articles 213/1 et suivants de la loi du 3 août 2012 relative aux organismes de placement collectif qui répondent aux conditions de la Directive 2009/65/CE et aux organismes de placement en créances, la Sicav a élaboré et applique une politique de rémunération et des pratiques de rémunération qui sont compatibles avec une gestion saine et efficace des risques et qui n'encouragent pas une prise de risque qui serait incompatible avec le profil de risque et les statuts de la Sicav.

La politique de rémunération de la Sicav est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la Sicav et de ses investisseurs et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêt.

Les détails de la politique de rémunération actualisée applicable au sein de la Sicav sont disponibles sur le lien internet suivant :

<http://www.leluxinvest.be/Leleux/LeleuxInvest.nsf/vLUPage/REMUNERATION?OpenDocument>

Il est également possible d'obtenir gratuitement un exemplaire papier de la politique de rémunération de la Sicav sur simple demande au siège de la Sicav.

Règlement EU 2015/2365 du Parlement Européen et du conseil du 25 novembre 2015 : transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (ci-après le Règlement)

Non applicable

Droit de vote

Chaque part détenue dispose d'un droit de vote proportionnel à la partie du capital qu'elle représente. Les actionnaires désireux de participer aux différentes Assemblées Générales se conformeront à l'article 23 des statuts.

1.2.2. Vue d'ensemble des marchés

En 2017, la croissance économique mondiale s'est raffermie un peu partout dans le monde et devrait, selon les dernières estimations, afficher un taux de 3,4% sur base annuelle.

Aux Etats-Unis, la croissance aurait atteint 2,3%, en hausse par rapport à 2016 (1,8%). Le chômage a encore baissé, atteignant le taux de 4,3%, dépassant le seuil critique à partir duquel des pressions inflationnistes sont attendues, sous l'influence des hausses salariales.

En Europe, la croissance s'afficherait à 2,2%, ce qui se compare favorablement avec le taux de 1,7% de l'année précédente. Malgré cette amélioration bien distribuée dans la zone, l'inflation est restée faible et à priori, on ne s'attend pas à la voir repartir à la hausse dans les mois à venir.

La croissance dans les Pays Emergents aurait globalement atteint un taux de 5% contre 4,1% en 2016. L'économie Chinoise est restée stable, un peu à contre courant par rapport au reste du monde, mais sa qualité s'est améliorée (elle est désormais davantage soutenue par la consommation domestique que par les investissements).

L'amélioration du contexte économique global (accélération synchronisée) a poussé les économistes à revoir à la hausse les estimations de croissance pour le futur proche. Les banques centrales ont également été amenées à reconsidérer leurs politiques monétaires en conséquence.

En effet, dans le courant de l'année, la banque centrale américaine a non seulement relevé son taux directeur à trois reprises successives - l'amenant à 1,5% - mais elle a aussi annoncé vouloir réduire son bilan annuel de 400 milliards de dollars. En fin d'année, la nomination de James Powell comme nouveau Président de la FED, a quelque peu rassuré les investisseurs, confortés par l'idée qu'il poursuivrait la ligne de son prédécesseur Janet Yellen. La politique de normalisation des taux directeurs devrait se poursuivre de façon graduelle tout en tenant compte de la fragilité de la croissance économique.

La Banque Centrale Européenne a signalé, quant à elle, qu'elle restera vigilante à l'évolution de la croissance économique et prête à adapter sa politique monétaire, le cas échéant. Entretemps, elle a aussi annoncé vouloir réduire son programme de rachat d'obligations (QE) tout en le prolongeant jusqu'à septembre 2018.

En résumé, malgré le changement des politiques monétaires des banques centrales et les conditions monétaires qui vont se resserrer, les économistes restent favorables à la poursuite de la croissance.

Tout au long de l'année 2017, l'attention des investisseurs a été aussi retenue par la réforme fiscale américaine tant évoquée lors de la campagne présidentielle et finalement approuvée en fin d'année. La réforme prévoit une baisse des impôts des entreprises (de 35% à 21%) et une réduction de la pression fiscale des personnes physiques, qui seraient de nature à soutenir la croissance américaine et prolonger encore un peu le cycle économique.

Dans ce contexte, les bourses mondiales ont fortement rebondi.

L'indice S&P500 aux Etats-Unis a clôturé l'année avec une hausse de 21,83%, l'indice DJ Eurostoxx50 en Europe a enregistré une performance de 9,15% et l'indice MSCI Emerging Markets des Pays Emergents a affiché une hausse de 17,69%. Sur le plan global, l'indice MSCI All Countries World Total return net en Euro a, quant à lui, progressé de 8,89%. Sur le marché des matières premières, le prix du pétrole s'est bien repris en progressant de 17,69% tandis que sur le marché des changes, l'Euro s'est très bien tenu face au dollar américain en terminant l'année à un cours de 1,2005 dollars par euro (une hausse de 14,15% par rapport au début de l'année).

1.3. RAPPORT DU COMMISSAIRE AU 31.12.17

Numéro d'entreprise : BE 0829.023.267

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SICAV LELEUX INVEST POUR
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la sicav Leleux Invest, nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur l'audit des comptes annuels ainsi que notre rapport sur les autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 16 mars 2017, conformément à la proposition de l'organe de gestion. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2019. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la société Leleux Associated Brokers S.A. durant 7 exercices consécutifs.

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de Leleux Invest (SICAV publique de droit belge) (« la société »), comprenant le bilan au 31 décembre 2017, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total globalisé de l'actif net s'élève à EUR 78.400.692,5 et le compte de résultats globalisé se solde par une bénéfice de l'exercice de EUR 2.979.158,46. L'actif net et le résultat par compartiment se présente comme suit :

Compartiment	Devise	Actif net	Résultat
Equities World FoF	EUR	30.478.821,07	1.888.372,78
Patrimonial World FoF	EUR	47.921.871,43	1.090.785,68

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2017, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe de gestion relatives aux comptes annuels

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe de gestion d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et

d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations fournies par ce dernier les concernant ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la société à cesser son exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe de gestion notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe de gestion

L'organe de gestion est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion et des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des statuts de la société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A notre avis, à l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice, d'une part, et a été établi conformément aux articles 95 et 96 du Code des sociétés, d'autre part.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

Aucune mission incompatible avec le contrôle légal des comptes annuels, telle que prévu par la loi, n'a été effectuée, et notre cabinet de révision, et le cas échéant, notre réseau, sommes restés indépendants vis-à-vis de la société au cours de notre mandat.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés.

Bruxelles, le 8 mars 2018

MAZARS RÉVISEURS D'ENTREPRISES
Commissaire
Représentée par

Philippe de Harlez de Deulin



1.4. BILAN GLOBALISE

	Au 31.12.17 (en EUR)	Au 31.12.16 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	78.400.692,50	71.202.460,23
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	70.972.799,97	67.139.981,62
E. OPC à nombre variable de parts	70.972.799,97	67.139.981,62
IV. Créances et dettes à un an au plus	13.189,17	54.566,41
A. Créances		
a. Montants à recevoir	176.557,17	112.012,85
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-163.368,00	-57.446,44
V. Dépôts et liquidités	7.749.821,59	4.484.790,14
A. Avoirs bancaires à vue	7.749.821,59	4.451.760,14
C. Autres		33.030,00
VI. Comptes de régularisation	-335.118,23	-476.877,94
C. Charges à imputer (-)	-335.118,23	-476.877,94
TOTAL CAPITAUX PROPRES	78.400.692,50	71.202.460,23
A. Capital	75.322.183,74	70.516.058,96
B. Participations au résultat	99.075,84	-225.477,13
C. Résultat reporté	274,46	0,31
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	2.979.158,46	911.878,09

1.5. COMPTE DE RESULTATS GLOBALISE

	Au 31.12.17 (en EUR)	Au 31.12.16 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RESULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	2.481.465,44	1.332.158,42
E. OPC à nombre variable de parts	4.446.068,47	1.055.397,62
F. Instruments financiers dérivés		
I. Sur indices financiers		
i. Contrats d'option		-36.600,00
ii. Contrats à terme		46.510,00
H. Positions et opérations de change		
b. Autres positions et opérations de change	-1.964.603,03	266.850,80
II. Produits et charges des placements	1.454.700,56	699.326,50
A. Dividendes	1.379.195,30	639.599,68
E. Précomptes mobiliers (-)		
b. D'origine étrangère	-5.659,73	-2.068,13
F. Autres produits provenant des placements	81.164,99	61.794,95
III. Autres produits	167.626,95	
B. Autres	167.626,95	
IV. Coûts d'exploitation	-1.124.634,49	-1.119.606,83
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-2.148,87	-7.734,53
C. Rémunération due au dépositaire (-)	-36.082,00	-30.366,14
R	-35.675,21	-30.365,93
P	-406,79	-0,21
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière	-325.278,22	-280.435,64
R	-323.632,33	-280.433,85
P	-1.645,89	-1,79
b. Gestion administrative et comptable	-33.541,70	-40.224,10
c. Rémunération commerciale	-559.212,92	-490.397,81
R	-559.212,92	-490.397,81
E. Frais administratifs (-)	-12.229,14	-8.029,62
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-5.367,56	-8.779,44
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-47.866,64	-47.872,52
H. Services et biens divers (-)	-9.649,45	-8.898,09
J. Taxes	-58.252,97	-66.590,86
R	-58.156,22	-66.590,65
P	-96,75	-0,21
K. Autres charges (-)	-35.005,02	-130.278,08
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	497.693,02	-420.280,33
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	2.979.158,46	911.878,09
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	2.979.158,46	911.878,09
SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS		
I. Bénéfice (Perte) à affecter	3.078.508,76	686.401,27
a. Bénéfice reporté (Perte reportée) de l'exercice précédent	274,46	0,31
b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	2.979.158,46	911.878,09
c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	99.075,84	-225.477,13
II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital	-1.917.810,29	-484.796,40
III. (Bénéfice à reporter) Perte à reporter	-2.263,87	-274,46
IV. (Distribution des dividendes)	-1.158.434,60	-201.330,41

1.6. RESUME DES REGLES DE COMPTABILISATION ET D'EVALUATION

1.6.1. Résumé des règles

Les règles d'évaluation ci-dessous ont été rédigées sur base de l'AR du 10 novembre 2006 relatif à la comptabilité, aux comptes annuels et aux rapports périodiques de certains organismes de placement collectif publics à nombre variable de parts. Plus particulièrement, les dispositions des articles 7 à 19 sont d'application.

Frais

Afin d'éviter des variations importantes de la valeur nette d'inventaire au moment de leur paiement, les charges à caractère récurrent sont provisionnées prorata temporis. Ce sont principalement les commissions et frais récurrents tels que mentionnés dans le prospectus (par exemple, la rémunération pour la gestion du portefeuille d'investissement, l'administration, le dépositaire, le commissaire, ...).

Les frais de constitution sont amortis sur une ou plusieurs années avec un maximum de 5 ans, selon la méthode linéaire.

Comptabilisation des achats et des ventes

Les valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, parts d'organismes de placement collectif et instruments financiers dérivés qui sont évalués à leur juste valeur, sont, au moment de leur acquisition et de leur aliénation, enregistrés dans les comptes respectivement à leur prix d'achat et à leur prix de vente. Les frais accessoires, tels que les frais de transaction et de livraison, sont immédiatement mis à charge du compte de résultats.

Créances et dettes

Les créances et dettes à court terme ainsi que les placements à terme sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Lorsque la politique d'investissement du compartiment est principalement axée sur le placement de ses actifs dans des dépôts, des liquidités ou des instruments du marché monétaire, les placements sont évalués à leur juste valeur.

Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire et instruments financiers dérivés

Les valeurs mobilières, les instruments du marché monétaire et les instruments financiers dérivés (contrats d'option, contrats à terme et contrats de swap) sont évalués à leur juste valeur en respectant la hiérarchie suivante:

- S'il s'agit d'éléments du patrimoine pour lesquels il existe un marché actif fonctionnant à l'intervention d'établissements financiers tiers, ce sont le cours acheteur et le cours vendeur actuels formés sur ce marché qui sont retenus. Dans des cas exceptionnels, ces cours peuvent être indisponibles pour les obligations et pour d'autres titres de créance; le cours moyen sera alors utilisé et cette procédure sera mentionnée dans le rapport (semi-)annuel.
- S'il s'agit d'éléments du patrimoine qui sont négociés sur un marché actif en dehors de toute intervention d'établissements financiers tiers, c'est le cours de clôture qui est retenu.
- Utilisation du prix de la transaction la plus récente, à condition que les circonstances économiques n'aient pas fondamentalement changé depuis cette transaction.
- Utilisation d'autres techniques de valorisation qui doivent utiliser au maximum les données du marché, être conformes aux méthodes économiques habituellement utilisées et être régulièrement calibrées et testées quant à leur validité.

L'évaluation des parts d'organismes de placement collectif à nombre variable de parts non cotés est faite sur la base de la valeur nette d'inventaire de ces parts.

Les réductions de valeur, moins-values et plus-values, qui proviennent des règles ci-dessus, sont imputées au compte de résultats dans le sous-poste concerné de la rubrique «I. réductions de valeur, moins-values et plus-values».

Des variations de valeur relatives à des obligations et autres titres de créance qui résultent de la comptabilisation prorata temporis des intérêts courus, sont imputées au compte de résultats comme éléments constitutifs du poste «II. Produits et charges des placements - B. Intérêts».

La juste valeur des instruments financiers dérivés (contrats d'option, contrats à terme et contrats de swap) est portée dans les différents postes du bilan et hors bilan en fonction de l'instrument sous-jacent.

Les valeurs sous-jacentes (des contrats d'option et des warrants) et les montants notionnels (des contrats à terme et des contrats de swap) sont portés dans les postes hors bilan sous les rubriques concernées.

LELEUX INVEST

En cas d'exercice des contrats d'option et des warrants, les primes sont portées en majoration ou en réduction du prix d'achat ou de vente des éléments du patrimoine sous-jacents. Les paiements et recettes intermédiaires résultant de contrats de swap sont portés au compte de résultats dans le sous-poste « II. Produits et charges des placements - D. Contrats de swap ».

Opérations en devises

Les éléments du patrimoine libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la devise du compartiment sur base du cours moyen du marché et le solde des écarts positifs et négatifs résultant de la conversion est imputé au compte de résultats dans la rubrique « I.H. Positions et opérations de change ».

1.6.2. Taux de change

	31.12.17	31.12.16
1 EUR	1,2008 USD	1,0384 USD

2. INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT EQUITIES WORLD FOF

2.1. RAPPORT DE GESTION

2.1.1. Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

Le compartiment Equities World FOF a été lancé le 17 septembre 2010.

La période de souscription initiale des parts de capitalisation de la classe R a été fixée du 6 au 17 septembre 2010 et le prix de souscription à 1.000,00 EUR.

La période de souscription initiale des parts de capitalisation de la classe P a été fixée au 31 octobre 2016 et le prix de souscription à 1.000,00 EUR.

2.1.2. Cotation en bourse

Non applicable

2.1.3. Objectif et lignes de force de la politique de placement

Objectifs du compartiment

Objectifs d'investissement

L'objectif est de procurer aux investisseurs une appréciation du capital en procédant à des placements, essentiellement indirects, en particulier via des investissements en autres OPC, diversifiés en actions. Afin de réduire le risque intrinsèque des placements en actions, l'investissement est largement diversifié internationalement et réparti entre plusieurs gestionnaires via différents organismes de placement collectif. L'optimisation de l'appréciation du capital est recherchée dans la sélection des gestionnaires et l'allocation tactique.

Type de placements

Le portefeuille du compartiment sera investi à titre principal en parts d'organismes de placement collectif eux-mêmes investis en actions dans une perspective à moyen ou long terme.

Limitations d'investissement

Les placements sont effectués sans limitation géographique ou sectorielle ni contrainte relative à la capitalisation boursière.

En particulier, les investissements du compartiment pourront comprendre une part importante de placements dans les pays émergents ou dans des sociétés de petite capitalisation boursière.

Les investissements du compartiment pourront comprendre une part importante de placements libellés dans une devise autre que la devise de référence, sans limitation aucune. En outre, aucune politique particulière de couverture des risques de change ne sera mise en place.

Aucune garantie formelle quant au résultat d'investissement ou au remboursement du capital initial ne peut être octroyée au compartiment ou à ses participants.

Politique de placement du compartiment

Catégorie d'actifs autorisés

Le portefeuille du compartiment sera investi à titre principal en actions/parts d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) et dans les limites de la loi dans d'autres organismes de placement collectifs (autres OPC), eux-mêmes investis en actions dans une perspective à moyen ou long terme.

Le choix des OPCVM respectivement des autres OPC est basé tant sur leurs performances historiques que sur leur méthodologie de gestion et de suivi des valeurs composant les fonds.

La sélection des fonds tient également compte d'une diversification des styles de gestion des gestionnaires des fonds et est faite sans préférence sectorielle.

Le compartiment est autorisé à investir également directement en valeurs mobilières correspondant à l'objectif d'investissement, le cas échéant au travers de « managed accounts » auprès de tiers. En aucun cas via les « managed accounts » il ne sera possible de prendre des positions dans des Hedge Funds.

Les opérations sur instruments financiers dérivés autorisées et couverture de change: le compartiment pourra également avoir recours, dans le respect des règles légales en vigueur, à l'utilisation d'instruments dérivés, comme par exemple des options, des futures et des opérations de change à terme et ce tant dans un but d'investissement que dans un but de couverture. L'investisseur doit être conscient du fait que ces types d'instruments sont en général plus volatils que les produits sous-jacents.

Le compartiment peut faire usage d'instruments dérivés cotés en bourse. Le recours à des instruments dérivés traités de gré-à-gré est permis exclusivement pour les opérations de change à terme.

La direction effective se charge de vérifier que les conditions des coûts et frais opérationnels applicables à ces opérations soient adéquats et dans le meilleur intérêt des actionnaires.

Le compartiment peut détenir à titre accessoire des liquidités et des instruments monétaires dans des proportions variables en fonction des opportunités d'investissement ou de désinvestissement et de l'environnement de marché. Le compartiment limite ses investissements en créances visées à l'article 19bis du Code des Impôts sur les Revenus 92 (CIR92) à moins de 25% de son actif net.

Placements non autorisés

Le compartiment ne peut pas investir dans des OPCVM répondant aux conditions de la Directive 2009/65/CE qui placent eux-mêmes plus de 10% de leurs actifs dans des parts d'autres OPC.

Restrictions d'investissement

Le compartiment ne peut pas investir:

- plus de 20% de ses actifs dans un même OPC ou « managed accounts ». S'il investit dans un OPC qui a plusieurs compartiments, chacun des compartiments est considéré, pour l'application du présent paragraphe, comme un OPC distinct;
- plus de 25% de ses actifs dans des OPC ou « managed accounts » ayant une liquidité non journalière;
- plus de 15% de ses actifs dans des OPC ou « managed accounts » ayant une liquidité inférieure à hebdomadaire;
- plus de 30% de ses actifs dans des parts d'OPC ou dans un « managed account » ne répondant pas aux conditions prévues par la Directive 2009/65/CE.

Aspects sociaux, éthiques et environnementaux

Bien que le promoteur et le gestionnaire y soient attentifs, les aspects environnementaux ne constituent pas spécifiquement un critère de construction du portefeuille ou de sélection des instruments financiers.

Toutefois, la loi interdit à un organisme de placement collectif le financement d'une entreprise de droit belge ou de droit étranger dont l'activité consiste en la fabrication, l'utilisation, la réparation, l'exposition en vente, la vente, la distribution, l'importation ou l'exportation, l'entreposage ou le transport de mines antipersonnel, de sous-munitions et/ou de munitions inertes et de blindages contenant de l'uranium appauvri ou tout autre type d'uranium industriel au sens de la loi du 8 juin 2006 réglant des activités économiques et individuelles avec des armes, telle que modifiée par la loi du 20 mars 2007 et la loi du 16 juillet 2009 en vue de leur propagation.

L'investisseur doit être conscient que la volatilité de la valeur nette d'inventaire peut être élevée du fait de la composition du portefeuille.

2.1.4. Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1 Organisation de la société d'investissement.

2.1.5. Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1 Organisation de la société d'investissement.

2.1.6. Indice et benchmark

Non applicable.

2.1.7. Politique suivie pendant l'exercice

Dans le courant de l'année 2017, le compartiment a bénéficié de l'exposition aux bourses mondiales. Par contre son exposition au dollar – normale dans un portefeuille diversifié mondialement - a quelque peu pénalisé la performance absolue, même si le gestionnaire a significativement réduit la pondération de la devise américaine tout au long de l'année.

Durant l'année 2017, il a augmenté l'exposition à l'Europe à plusieurs reprises. A la fin du deuxième trimestre, le gestionnaire du compartiment a commencé à réduire l'exposition au dollar (38,79% en fin de période) et au quatrième trimestre, il a complètement liquidé l'exposition au Japon pour privilégier des fonds investissant dans les Pays Emergents. L'exposition à des produits monétaires a été inférieure à 10% en moyenne au cours de l'exercice.

Au 31 décembre 2017, le fonds est réparti à concurrence de 40,25% en Europe, de 32,38% aux Etats-Unis, de 13,14% dans les Pays Emergents et de 6,24% dans un fonds sectoriel. Le niveau de liquidités et de produits monétaires est de 7,99%. L'exposition en devises est de 61,20% en euro et de 38,79% en dollar américain au 31 décembre 2017. Le nombre de fonds en portefeuille s'élevait à 18 en début d'exercice et est de 16 fonds à la fin 2017.

Aucun dépassement des limites fixées par la politique d'investissement n'a été constaté durant l'exercice comptable pour le compartiment.

2.1.8. Politique future

Le gestionnaire continuera à privilégier les régions et les secteurs offrant les meilleures perspectives de croissance à moyen-long terme tout en surveillant de près la croissance économique. Les politiques monétaires ultra-accommodantes des banques centrales n'étant plus à l'ordre du jour, une augmentation de la volatilité ambiante est probable et la prudence est de mise.

2.1.9. Indicateur synthétique de risque et de rendement

L'indicateur synthétique de risque et de rendement est calculé, conformément aux dispositions du Règlement 583/2010, sur la base de la volatilité (les hausses et baisses de sa valeur) sur une période précédente de cinq ans. Cet indicateur est disponible, dans sa version la plus récente, dans les informations clés pour l'investisseur. Il classe le fonds sur une échelle allant de 1 à 7. Plus le fonds est situé haut sur l'échelle, plus le rendement possible est élevé, mais plus le risque de perte est important également. Le chiffre le plus bas ne signifie pas que le fonds ne présente aucun risque, mais que comparé à des chiffres plus élevés, ce produit offre en principe un rendement plus faible mais aussi plus prévisible.

Les principales limites de l'indicateur sont les suivantes : l'indicateur de risque est calculé à partir des données passées, qui ne préjugent en rien de l'évolution future. En conséquence, le degré de risque pourra évoluer dans le temps. Même si le fonds se situe dans la catégorie de risque la plus basse, l'investisseur peut subir des pertes car aucune catégorie n'est totalement exempte de risque.

Ce compartiment se situe en classe 5.

2.2. BILAN

	Au 31.12.17 (en EUR)	Au 31.12.16 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	30.478.821,07	28.223.700,40
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	29.066.341,04	27.696.814,77
E. OPC à nombre variable de parts	29.066.341,04	27.696.814,77
IV. Créances et dettes à un an au plus	-58.213,43	9.094,50
A. Créances		
a. Montants à recevoir	49.426,57	46.300,50
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-107.640,00	-37.206,00
V. Dépôts et liquidités	1.620.250,22	740.032,52
A. Avoirs bancaires à vue	1.620.250,22	725.407,52
C. Autres		14.625,00
VI. Comptes de régularisation	-149.556,76	-222.241,39
C. Charges à imputer (-)	-149.556,76	-222.241,39
TOTAL CAPITAUX PROPRES	30.478.821,07	28.223.700,40
A. Capital	28.581.714,92	27.739.607,55
B. Participations au résultat	8.733,37	-69.428,23
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	1.888.372,78	553.521,08

2.3. COMPTE DE RESULTATS

	Au 31.12.17 (en EUR)	Au 31.12.16 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	2.158.211,72	1.028.695,57
E. OPC à nombre variable de parts	3.809.795,15	680.901,42
F. Instruments financiers dérivés		
I. Sur indices financiers		
ii. Contrats à terme		19.670,00
H. Positions et opérations de change		
b. Autres positions et opérations de change	-1.651.583,43	328.124,15
II. Produits et charges des placements	189.215,94	81.755,15
A. Dividendes	149.052,10	45.726,08
E. Précomptes mobiliers (-)		
b. D'origine étrangère	-5.659,73	-2.068,13
F. Autres produits provenant des placements	45.823,57	38.097,20
III. Autres produits	77.104,70	
B. Autres	77.104,70	
IV. Coûts d'exploitation	-536.159,58	-556.929,64
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-625,44	-2.613,05
C. Rémunération due au dépositaire (-)		
R	-13.976,38	-12.777,11
P	-239,52	
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière		
R	-144.367,25	-131.899,28
P	-975,48	-0,91
b. Gestion administrative et comptable	-15.178,42	-18.587,92
c. Rémunération commerciale		
R	-289.504,54	-265.470,52
E. Frais administratifs (-)	-6.114,57	-4.014,81
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-2.683,78	-4.125,00
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-23.933,32	-23.936,26
H. Services et biens divers (-)	-5.532,25	-6.398,41
J. Taxes		
R	-16.581,89	-26.285,03
P	-47,37	-0,11
K. Autres charges (-)	-16.399,37	-60.821,23
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	-269.838,94	-475.174,49
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	1.888.372,78	553.521,08
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	1.888.372,78	553.521,08
SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS		
I. Bénéfice (Perte) à affecter	1.897.106,15	484.092,85
b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	1.888.372,78	553.521,08
c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	8.733,37	-69.428,23
II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital	-1.897.106,15	-484.092,85

2.4. COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

2.4.1. Composition des actifs au 31.12.17

Dénomination	Quantité au 31.12.17	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Portefeuille	% Actif Net
<u>VALEURS MOBILIERES ET INSTRUMENTS DU MARCHÉ MONÉTAIRE NEGOCIES SUR UN MARCHÉ REGLEMENTE OU SUR UN MARCHÉ SIMILAIRE</u>							
DIGITAL FUNDS STARS EUROPE -ACC- CAP	2.610,00	EUR	929,30	2.425.473,00	0,51%	8,34%	7,96%
LYXOR ETF EURO STOXX 50 SICAV	56.500,00	EUR	34,11	1.927.215,00	0,03%	6,63%	6,32%
MORGAN STANLEY INV US ADVANTAGE -I-	31.690,00	USD	85,89	2.266.700,62	0,05%	7,80%	7,44%
T ROWE PR US B CHIP EQ -A- CAP	64.700,00	USD	43,74	2.356.743,84	0,45%	8,11%	7,73%
Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA				8.976.132,46		30,88%	29,45%
SPDR GOLD TRUST USD	18.300,00	USD	123,65	1.884.406,23	0,01%	6,48%	6,19%
SPDR SP EUR DIV - ETF EUR	80.000,00	EUR	23,31	1.864.800,00	0,14%	6,42%	6,12%
SPDR TRUST SERIES 1 DIS	7.000,00	USD	266,86	1.555.646,24	0,00%	5,35%	5,10%
Non directive 2009/65/CE - Non inscrit auprès de la FSMA				5.304.852,47		18,25%	17,41%
OPC-ACTIONS				14.280.984,93		49,13%	46,86%
OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS				14.280.984,93		49,13%	46,86%
<u>AUTRES VALEURS MOBILIERES</u>							
AGIF EU EQ GRS -IT (EUR) CAP	957,00	EUR	1.612,53	1.543.191,21	0,28%	5,31%	5,06%
HER GLB EM MKTS - ACC CL.-F- EUR	415.000,00	EUR	3,81	1.581.191,50	0,05%	5,44%	5,19%
HERMES IFI US SMID EQ-F-USD-FD	480.871,54	USD	3,47	1.390.955,37	0,16%	4,79%	4,56%
R PARUS FUND I USD	13.008,13	USD	84,93	920.037,04	0,13%	3,17%	3,02%
VARENNE VALUE PART DE CAP	9.810,00	EUR	302,93	2.971.743,30	0,81%	10,22%	9,75%
Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA				8.407.118,42		28,93%	27,58%
GEMEQUITY FCP-I-FD	13.300,00	EUR	179,11	2.382.163,00	0,42%	8,19%	7,82%
MELCH SEL EURO OPPOR I1 EUR	5.870,00	EUR	263,28	1.545.482,66	0,18%	5,32%	5,07%
VONTOBEL FD US EQUITY -I- CAP	6.774,00	USD	246,90	1.392.821,95	0,08%	4,79%	4,57%
Directive 2009/65/CE - Non inscrit auprès de la FSMA				5.320.467,61		18,30%	17,46%
OPC-ACTIONS				13.727.586,03		47,23%	45,04%
AMUNDI 3 M I (C)	1,00	EUR	1.057,770,	1.057.770,08	0,01%	3,64%	3,47%
Directive 2009/65/CE - Non inscrit auprès de la FSMA				1.057.770,08		3,64%	3,47%
OPC-MONÉTAIRES				1.057.770,08		3,64%	3,47%
OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS				14.785.356,11		50,87%	48,51%
TOTAL PORTEFEUILLE				29.066.341,04		100,00%	95,37%
Leleux Associated Brokers		EUR		1.574.494,19			5,17%
Leleux Associated Brokers		USD		45.756,03			0,15%
Avoirs bancaires à vue				1.620.250,22			5,32%
DEPOTS ET LIQUIDITES				1.620.250,22			5,32%
CREANCES ET DETTES DIVERSES				-58.213,43			-0,19%
AUTRES				-149.556,76			-0,49%
TOTAL DE L'ACTIF NET				30.478.821,07			100,00%

2.4.2. Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par secteur	
Fonds de Placement	100,00%
TOTAL	100,00%

Par pays	
Etats-Unis	11,84%
France	28,69%
Irlande	19,81%
Luxembourg	39,66%
TOTAL	100,00%

Par devise	
EUR	59,52%
USD	40,48%
TOTAL	100,00%

2.4.3. Changement dans la composition des actifs (en EUR)

Taux de rotation

	1er SEMESTRE	2ème SEMESTRE	EXERCICE COMPLET
Achats	5.233.402,56	865.755,00	6.099.157,56
Ventes	6.132.221,29	781.284,20	6.913.505,49
Total 1	11.365.623,85	1.647.039,20	13.012.663,05
Souscriptions	3.121.682,02	1.794.687,83	4.916.369,85
Remboursements	3.418.845,00	1.130.776,96	4.549.621,96
Total 2	6.540.527,02	2.925.464,79	9.465.991,81
Moyenne de référence de l'actif net total	29.213.673,55	29.507.253,00	29.362.231,82
Taux de rotation	16,52%	-4,33%	12,08%

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez Leleux Associated Brokers S.A., rue du Bois Sauvage 17 - 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

2.4.4. Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

P

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation			Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)		Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)	
	Souscrites Cap.	Remboursées Cap.	Fin de période Cap.	Souscriptions Cap.	Remboursements Cap.	de la classe	d'une action Cap.
31.10.16 -31.12.16	1,00		1,00	1.000,00		1.065,52	1.065,52
2017	678,00		679,00	754.244,95		777.907,61	1.145,67

R

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation			Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)		Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)	
	Souscrites Cap.	Remboursées Cap.	Fin de période Cap.	Souscriptions Cap.	Remboursements Cap.	de la classe	d'une action Cap.
2015	4.531,00	3.140,00	18.992,00	6.488.559,32	4.388.323,11	26.802.186,17	1.411,24
2016	32.992,00	18.178,00	1.962.029,00	3.235.918,23	2.368.925,08	28.222.634,88	14,38
2017	277.387,16	302.629,08	1.936.787,08	4.162.124,90	4.549.621,96	29.700.913,46	15,34

2.4.5. Performances

* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

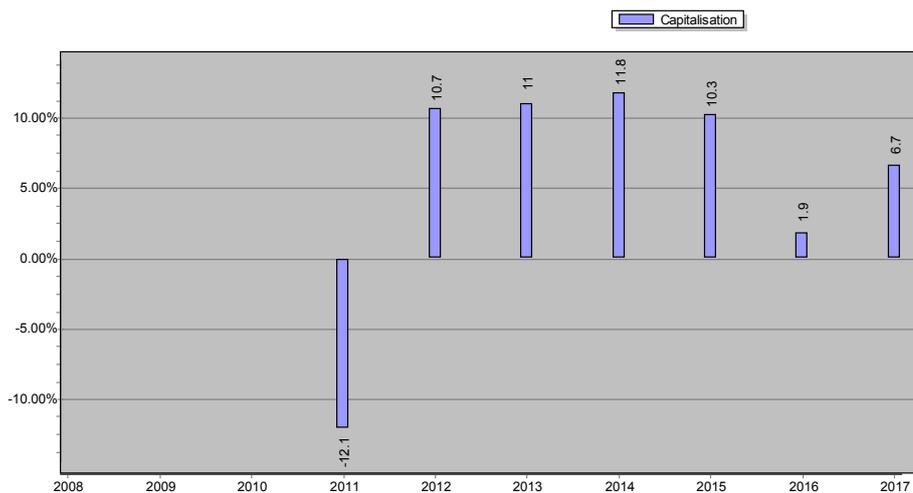
* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable.

* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 10 dernières années (en % et calculés en EUR):

R

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels) :

Capitalisation

1 an	3 ans	5 ans
Part	Part	Part
6,68% (en EUR)	6,24% (en EUR)	8,27% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left(\frac{VNI_{t+n}}{VNI_t} \right)^{\frac{1}{n}} - 1$$

avec

$P(t; t+n)$ la performance de t à t+n

VNI_{t+n} la valeur nette d'inventaire par part en t+n

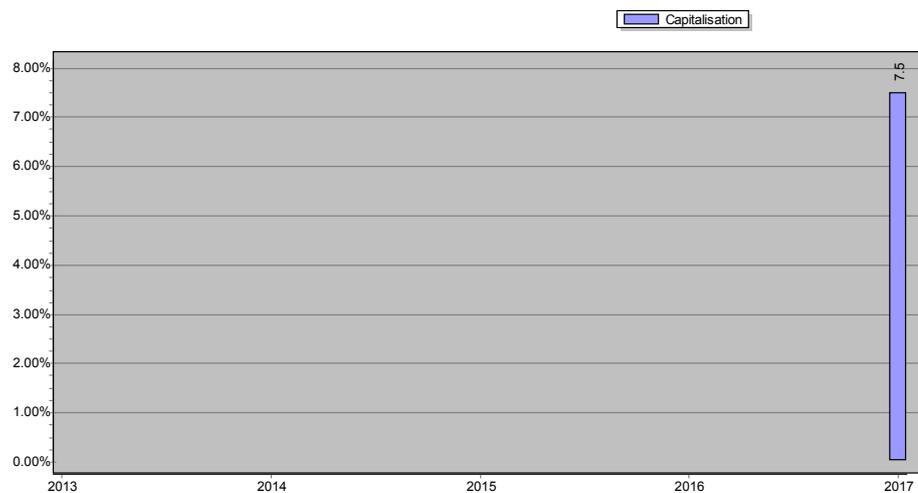
VNI_t la valeur nette d'inventaire par part en t

n la période sous revue

* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 5 dernières années (en % et calculés en EUR):

P

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels) :

Capitalisation

1 an
Part
7,52% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left(\frac{VNI_{t+n}}{VNI_t} \right)^{1/n} - 1$$

avec

$P(t; t+n)$ la performance de t à t+n

VNI_{t+n} la valeur nette d'inventaire par part en t+n

VNI_t la valeur nette d'inventaire par part en t

n la période sous revue

2.4.6. Frais courants

Total des frais courants :

- Part de capitalisation R - BE6202762975 : 2,53%
- Part de capitalisation P - BE6288463506 : 1,48%

* Les frais courants ont été calculés sur base des 12 derniers mois précédant la clôture annuelle.

* Le montant des frais courants est calculé au 31.12.2017. Ce chiffre exclut les coûts des opérations réalisées dans le portefeuille mais inclut les frais prélevés par les OPC dans lesquels le compartiment est investi.

Rétrocessions et commissions de distribution

Le gestionnaire du compartiment ne perçoit pas de rétrocession ou autres rémunérations/avantages (« soft commissions ») de la part des parties avec lesquelles il traite au nom de la Sicav (courtiers en bourse, banques, etc.). En outre, la totalité des rétrocessions éventuelles sont perçues au profit exclusif du compartiment.

Dans le cadre des contrats de distribution conclus par la Sicav, une rémunération revient aux distributeurs proportionnellement au capital net qu'ils ont apporté. La structure de ces contrats n'est toutefois pas de nature à créer des conflits d'intérêts éventuels dans le chef de la Sicav.

2.4.7. Notes aux états financiers et autres informations

NOTE 1 - Produits et charges des placements

Le poste « II. F. Autres produits provenant des placements » du compte de résultats est composé des rétrocessions reçues sur les fonds sous-jacents détenus en portefeuille.

NOTE 2 - Autres produits

Le poste « III. B. Autres » du compte de résultats est composé d'écritures comptables correspondant aux corrections de l'exercice précédent.

NOTE 3 - Autres charges

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est principalement constitué d'une correction comptable d'appels de marges sur futures enregistrés en 2016.

NOTE 4 - Emoluments du commissaire

Conformément à l'article 134, § 2 et 4 du Code des sociétés, nous portons à votre connaissance que le commissaire et les personnes avec lesquelles il a des liens de collaboration sur le plan professionnel, ont facturé des honoraires comme mentionné ci-dessous:

Emoluments du (des) commissaire(s): 3.747,62 EUR HTVA.

3. INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT PATRIMONIAL WORLD FOF

3.1. RAPPORT DE GESTION

3.1.1. Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

Le compartiment Patrimonial World FOF a été lancé le 30 septembre 2014.

La période de souscription initiale des parts de distribution de la classe R a été fixée du 8 au 30 septembre 2014 et le prix de souscription à 1.000,00 EUR.

La période de souscription initiale des parts de capitalisation de la classe R a été fixée au 31 octobre 2016 et le prix de souscription à 10,00 EUR.

La période de souscription initiale des parts de capitalisation de la classe P a été fixée au 31 octobre 2016 et le prix de souscription à 1.000,00 EUR.

3.1.2. Cotation en bourse

Non applicable

3.1.3. Objectif et lignes de force de la politique de placement

Objectifs du compartiment

Objectifs d'investissement

L'objectif est de procurer aux investisseurs un rendement à long terme en procédant à des placements diversifiés, essentiellement indirects, en particulier via des investissements en autres OPC. Le compartiment payera annuellement, aux parts de distribution, le résultat net tel que mentionné par l'article 19bis, §1, alinéa 3 du Code des Impôts sur les Revenus 1992 (CIR92) à savoir l'ensemble de tous les revenus recueillis, déduction faite des rémunérations, commissions et frais.

Afin de maintenir un profil de risque moyen, l'investissement est largement diversifié internationalement et réparti entre plusieurs gestionnaires via différents organismes de placement collectif. L'optimisation du rendement est recherchée dans la sélection des gestionnaires et l'allocation tactique.

Aucune garantie formelle quant au résultat d'investissement ou au remboursement du capital initial ne peut être octroyée au compartiment ou à ses participants.

Type de placements

Le compartiment investit à titre principal en parts d'organismes de placement collectif, eux-mêmes investis dans toutes classes d'actifs, conformément à l'Arrêté Royal du 12 novembre 2012. Le compartiment investit dans des OPC faisant usage de stratégies diverses, notamment alternatives. Les investissements en stratégies alternatives s'effectueront exclusivement via des véhicules de type UCITS.

Limitations d'investissement

Les placements sont effectués sans limitation géographique ou sectorielle ni contrainte monétaire.

En particulier, les investissements du compartiment pourront comprendre une part importante de placements dans les marchés d'actions.

Les investissements du compartiment pourront comprendre une part importante de placements libellés dans une devise autre que la devise de référence, sans limitation aucune. En outre, aucune politique particulière de couverture des risques de change ne sera mise en place.

Politique de placement du compartiment

Catégorie d'actifs autorisés

Le portefeuille du compartiment sera investi à titre principal en parts d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) et dans les limites de la loi dans d'autres organismes de placement collectifs (OPC). Les organismes de placement collectif seront eux-mêmes investis dans différentes classes d'actifs (actions, obligations, obligations convertibles, instruments monétaires, immobilier coté, etc.) dans une perspective à moyen ou long terme.

Le choix des OPCVM/OPCA est basé tant sur leurs performances historiques que sur leur méthodologie de gestion et de suivi des valeurs composant les fonds.

La sélection des fonds tient également compte d'une diversification des styles de gestion des gestionnaires des fonds et est faite sans préférence sectorielle.

Le compartiment est autorisé à investir également directement en valeurs mobilières correspondant à l'objectif d'investissement, le cas échéant au travers de « managed accounts » auprès de tiers. En aucun cas via les « managed accounts » il ne sera possible de prendre des positions dans des Hedge Funds.

Les opérations sur instruments financiers dérivés autorisées et couverture de change: le compartiment pourra également avoir recours, dans le respect des règles légales en vigueur, à l'utilisation d'instruments dérivés, comme par exemple des options, des futures et des opérations de change à terme et ce tant dans un but d'investissement que dans un but de couverture. L'investisseur doit être conscient du fait que ces types d'instruments dérivés sont en général plus volatils que les produits sous-jacents.

Le compartiment peut faire usage d'instruments dérivés cotés en bourse. Le recours à des instruments dérivés traités de gré-à-gré est permis exclusivement pour les opérations de change à terme.

La direction effective se charge de vérifier que les conditions des coûts et frais opérationnels applicables à ces opérations soient adéquats et dans le meilleur intérêt des actionnaires.

Le compartiment peut détenir des liquidités et des instruments monétaires dans des proportions variables en fonction des opportunités d'investissement ou de désinvestissement et de l'environnement de marché, à concurrence de 100%.

Placements non autorisés

Le compartiment ne peut pas investir dans des OPC répondant aux conditions de la Directive 2009/65/CE qui placent eux-mêmes plus de 10% de leurs actifs dans des parts d'autres OPC.

Restrictions d'investissement

Le compartiment ne peut pas investir:

- plus de 20% de ses actifs dans un même OPC ou « managed accounts ». S'il investit dans un OPC qui a plusieurs compartiments, chacun des compartiments est considéré, pour l'application du présent paragraphe, comme un OPC distinct;
- plus de 25% de ses actifs dans des OPC ou « managed accounts » ayant une liquidité non journalière;
- plus de 15% de ses actifs dans des OPC ou « managed accounts » ayant une liquidité inférieure à hebdomadaire;
- plus de 30% de ses actifs dans des parts d'OPC ou dans un « managed account » ne répondant pas aux conditions prévues par la Directive 2009/65/CE.

Aspects sociaux, éthiques et environnementaux

Bien que le promoteur et le gestionnaire y soient attentifs, les aspects environnementaux ne constituent pas spécifiquement un critère de construction du portefeuille ou de sélection des instruments financiers.

Toutefois, la loi interdit à un organisme de placement collectif le financement d'une entreprise de droit belge ou de droit étranger dont l'activité consiste en la fabrication, l'utilisation, la réparation, l'exposition en vente, la vente, la distribution, l'importation ou l'exportation, l'entreposage ou le transport de mines antipersonnel, de sousmunitions et/ou de munitions inertes et de blindages contenant de l'uranium appauvri ou tout autre type d'uranium industriel au sens de la loi du 8 juin 2006 réglant des activités économiques et individuelles avec des armes, telle que modifiée par la loi du 20 mars 2007 et la loi du 16 juillet 2009 en vue de leur propagation.

3.1.4. Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1 Organisation de la société d'investissement.

3.1.5. Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1 Organisation de la société d'investissement.

3.1.6. Indice et benchmark

Non applicable.

3.1.7. Politique suivie pendant l'exercice

Tout au long de l'année, le gestionnaire du compartiment a privilégié les fonds pouvant distribuer un coupon ou un dividende tout en maintenant une gestion prudente. En début de période, il a augmenté l'exposition aux actions en utilisant les liquidités à disposition et en se défaisant des fonds obligataires à court terme. A partir du deuxième trimestre, le gestionnaire du compartiment a augmenté l'exposition aux fonds mixtes, ayant pour vocation de délivrer du rendement en investissant dans

toutes classes d'actifs, ainsi qu'aux fonds obligataires globaux. Par ailleurs, il a diminué sur la même période l'exposition indirecte au dollar ainsi qu'aux fonds alternatifs présents en portefeuille qui ne délivraient pas le rendement escompté.

Au 31 décembre 2017, les avoirs du compartiment étaient investis pour 20,29% en fonds d'actions, pour 11,58% en fonds mettant en œuvre de stratégies alternatives, pour 23,60 % dans des fonds mixte, pour 29,02% en fonds obligataires et pour 12,56% en liquidités et en fonds monétaires.

L'exposition en devise est de 96,46% en euro, et de 3,53% en dollar américain au 31 décembre 2017.

Le nombre de fonds en portefeuille s'élevait à 18 en début d'exercice et est de 14 fonds à la fin de l'année 2017.

Aucun dépassement des limites fixées par la politique d'investissement n'a été constaté durant l'exercice comptable pour le compartiment.

3.1.8. Politique future

Le gestionnaire veillera à répartir les investissements dans les différentes stratégies et univers (actions, obligations, alternatives etc.) et ce, dans un souci de diversification des sources de rendement et de pilotage du risque.

3.1.9. Indicateur synthétique de risque et de rendement

L'indicateur synthétique de risque et de rendement est calculé, conformément aux dispositions du Règlement 583/2010, sur la base de la volatilité (les hausses et baisses de sa valeur) sur une période précédente de cinq ans. Cet indicateur est disponible, dans sa version la plus récente, dans les informations clés pour l'investisseur. Il classe le fonds sur une échelle allant de 1 à 7. Plus le fonds est situé haut sur l'échelle, plus le rendement possible est élevé, mais plus le risque de perte est important également. Le chiffre le plus bas ne signifie pas que le fonds ne présente aucun risque, mais que comparé à des chiffres plus élevés, ce produit offre en principe un rendement plus faible mais aussi plus prévisible.

Les principales limites de l'indicateur sont les suivantes : l'indicateur de risque est calculé à partir des données passées, qui ne préjugent en rien de l'évolution future. En conséquence, le degré de risque pourra évoluer dans le temps. Même si le fonds se situe dans la catégorie de risque la plus basse, l'investisseur peut subir des pertes car aucune catégorie n'est totalement exempte de risque.

Ce compartiment se situe en classe 4.

3.1.10. Affectation des résultats

Le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée générale des actionnaires de distribuer le bénéfice à reporter de l'exercice en date du 22 mars, soit un dividende brut de 0,2533 par action.

3.2. BILAN

	Au 31.12.17 (en EUR)	Au 31.12.16 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	47.921.871,43	42.978.759,83
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	41.906.458,93	39.443.166,85
E. OPC à nombre variable de parts	41.906.458,93	39.443.166,85
IV. Créances et dettes à un an au plus	71.402,60	45.471,91
A. Créances		
a. Montants à recevoir	127.130,60	65.712,35
B. Dettes		
a. Montants à payer (-)	-55.728,00	-20.240,44
V. Dépôts et liquidités	6.129.571,37	3.744.757,62
A. Avoirs bancaires à vue	6.129.571,37	3.726.352,62
C. Autres		18.405,00
VI. Comptes de régularisation	-185.561,47	-254.636,55
C. Charges à imputer (-)	-185.561,47	-254.636,55
TOTAL CAPITAUX PROPRES	47.921.871,43	42.978.759,83
A. Capital	46.740.468,82	42.776.451,41
B. Participations au résultat	90.342,47	-156.048,90
C. Résultat reporté	274,46	0,31
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	1.090.785,68	358.357,01

3.3. COMPTE DE RESULTATS

	Au 31.12.17 (en EUR)	Au 31.12.16 (en EUR)
SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RESULTATS		
I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values	323.253,72	303.462,85
E. OPC à nombre variable de parts	636.273,32	374.496,20
F. Instruments financiers dérivés		
I. Sur indices financiers		
i. Contrats d'option		-36.600,00
ii. Contrats à terme		26.840,00
H. Positions et opérations de change		
b. Autres positions et opérations de change	-313.019,60	-61.273,35
II. Produits et charges des placements	1.265.484,62	617.571,35
A. Dividendes	1.230.143,20	593.873,60
F. Autres produits provenant des placements	35.341,42	23.697,75
III. Autres produits	90.522,25	
B. Autres	90.522,25	
IV. Coûts d'exploitation	-588.474,91	-562.677,19
A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)	-1.523,43	-5.121,48
C. Rémunération due au dépositaire (-)		
R	-21.698,83	-17.588,82
P	-167,27	-0,21
D. Rémunération due au gestionnaire (-)		
a. Gestion financière		
R	-179.265,08	-148.534,57
P	-670,41	-0,88
b. Gestion administrative et comptable	-18.363,28	-21.636,18
c. Rémunération commerciale		
R	-269.708,38	-224.927,29
E. Frais administratifs (-)	-6.114,57	-4.014,81
F. Frais d'établissement et d'organisation (-)	-2.683,78	-4.654,44
G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)	-23.933,32	-23.936,26
H. Services et biens divers (-)	-4.117,20	-2.499,68
J. Taxes		
R	-41.574,33	-40.305,62
P	-49,38	-0,10
K. Autres charges (-)	-18.605,65	-69.456,85
Produits et charges de l'exercice (du semestre)	767.531,96	54.894,16
Sous Total II + III + IV		
V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat	1.090.785,68	358.357,01
VII. Résultat de l'exercice (du semestre)	1.090.785,68	358.357,01
SECTION 4: AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS		
I. Bénéfice (Perte) à affecter	1.181.402,61	202.308,42
a. Bénéfice reporté (Perte reportée) de l'exercice précédent	274,46	0,31
b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	1.090.785,68	358.357,01
c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)	90.342,47	-156.048,90
II. (Affectations au) Prélèvements sur le capital	-20.704,14	-703,55
III. (Bénéfice à reporter) Perte à reporter	-2.263,87	-274,46
IV. (Distribution des dividendes)	-1.158.434,60	-201.330,41

3.4. COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

3.4.1. Composition des actifs au 31.12.17

Dénomination	Quantité au 31.12.17	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% détenu de l'OPC	% Portefeuille	% Actif Net
<u>VALEURS MOBILIERES ET INSTRUMENTS DU MARCHE MONETAIRE NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE</u>							
LYXOR ETF EURO STOXX 50 SICAV Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA	65.000,00	EUR	34,11	2.217.150,00 2.217.150,00	0,03%	5,29%	4,63%
SPDR GOLD TRUST USD Non directive 2009/65/CE - Non inscrit auprès de la FSMA	13.590,00	USD	123,65	1.399.403,31 1.399.403,31	0,00%	3,34%	2,92%
OPC-ACTIONS				3.616.553,31		8,63%	7,55%
KAM GLB DIVER B EUR Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA	426.396,00	EUR	10,73	4.576.849,38 4.576.849,38	2,96%	10,92%	9,55%
OPC-MIXTES				4.576.849,38		10,92%	9,55%
OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS				8.193.402,69		19,55%	17,10%
<u>AUTRES VALEURS MOBILIERES</u>							
GS GL SM BD -I (ACC.) (EUR-HEDGED) CAP	10.000,00	EUR	103,23	1.032.300,00	0,05%	2,46%	2,15%
PIMCO INCOME INSTIT (HEDGED) CLASS	559.500,00	EUR	11,18	6.255.210,00	0,01%	14,94%	13,06%
TRUSTEAM OPTIM. - PARTS -D- Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA	11.100,00	EUR	181,72	2.017.092,00 9.304.602,00	0,46%	4,81%	4,21%
MUZINICH EM MKTS SHORT DUR S H EUR Directive 2009/65/CE - Non inscrit auprès de la FSMA	46.600,00	EUR	91,12	4.246.192,00 4.246.192,00	0,59%	10,13%	8,86%
OPC-OBLIGATIONS				13.550.794,00		32,34%	28,28%
AGIF EU EQ DIV I EUR DIS	2.539,00	EUR	1.253,80	3.183.398,20	0,11%	7,60%	6,64%
FIRST EAG IN BUILD AHE-QD	52.850,00	EUR	89,30	4.719.505,00	0,10%	11,25%	9,85%
LIONTRUST GF EU STR EQ-A3EUR	95.000,00	EUR	11,06	1.050.757,00	0,96%	2,51%	2,19%
M&G OPTIMAL INCOME -EUR- C-H INC	176.200,00	EUR	19,37	3.413.557,84	0,01%	8,14%	7,12%
VARENNE VALUE PART DE CAP Directive 2009/65/CE - Inscrit auprès de la FSMA	4.490,00	EUR	302,93	1.360.155,70 13.727.373,74	0,37%	3,25%	2,84%
EXANE 1 OVERDRIVE -A- CAP	250,00	EUR	13.822,69	3.455.672,50	1,01%	8,25%	7,21%
LAZ GLB LIS INF PTG INSTIT HDG EUR Directive 2009/65/CE - Non inscrit auprès de la FSMA	1.440.000,00	EUR	2,07	2.979.216,00 6.434.888,50	0,16%	7,11%	6,22%
OPC-ACTIONS				20.162.262,24		48,11%	42,07%
OPC A NOMBRE VARIABLE DE PARTS				33.713.056,24		80,45%	70,35%
TOTAL PORTEFEUILLE				41.906.458,93		100,00%	87,45%
Leleux Associated Brokers		EUR		5.847.781,03			12,20%
Leleux Associated Brokers		USD		281.790,34			0,59%
Avoirs bancaires à vue				6.129.571,37			12,79%
DEPOTS ET LIQUIDITES				6.129.571,37			12,79%
CREANCES ET DETTES DIVERSES				71.402,60			0,15%
AUTRES				-185.561,47			-0,39%
TOTAL DE L'ACTIF NET				47.921.871,43			100,00%

3.4.2. Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par secteur	
Fonds de Placement	100,00%
TOTAL	100,00%

Par pays	
Etats-Unis	3,34%
France	13,35%
Irlande	45,59%
Luxembourg	29,57%
Royaume-Uni	8,15%
TOTAL	100,00%

Par devise	
EUR	96,66%
USD	3,34%
TOTAL	100,00%

3.4.3. Changement dans la composition des actifs (en EUR)**Taux de rotation**

	1er SEMESTRE	2ème SEMESTRE	EXERCICE COMPLET
Achats	16.360.927,32	9.568.181,03	25.929.108,35
Ventes	13.869.369,77	9.988.505,75	23.857.875,52
Total 1	30.230.297,09	19.556.686,78	49.786.983,87
Souscriptions	3.471.949,84	2.971.207,87	6.443.157,71
Remboursements	1.347.092,79	1.042.510,36	2.389.603,15
Total 2	4.819.042,63	4.013.718,23	8.832.760,86
Moyenne de référence de l'actif net total	43.944.996,29	46.838.569,10	45.403.641,60
Taux de rotation	57,83%	33,18%	90,20%

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez Leleux Associated Brokers S.A., rue du Bois Sauvage 17 - 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

3.4.4. Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire**P**

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation			Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)		Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)	
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscriptions	Remboursements	de la classe	d'une action
	Cap.	Cap.	Cap.	Cap.	Cap.		Cap.
31.10.16 -31.12.16	1,00		1,00	1.000,00		1.018,21	1.018,21
2017	493,00		494,00	513.664,01		517.753,20	1.048,08

Période	Evolution du nombre d'actions en circulation							Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)				Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)		
	Souscrites		Remboursées		Fin de période			Souscriptions		Remboursements		de la classe	d'une action	
	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.	Total	Cap.	Dis.	Cap.	Dis.		Cap.	Dis.
2015		19.591,00		413,00		32.501,00	32.501,00		20.317.199,11		420.436,73	32.947.033,63		1.013,72
2016	4.210,00	227.840,00		40.778,00	4.210,00	4.247.477,00	4.251.687,00	42.378,50	11.420.350,54		1.466.049,97	42.977.741,62	10,16	10,11
2017	17.547,70	557.650,15	1.030,00	231.757,22	20.727,70	4.573.369,93	4.594.097,63	181.385,56	5.748.108,14	10.691,10	2.378.912,05	47.404.118,23	10,40	10,32

3.4.5. Performances

* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

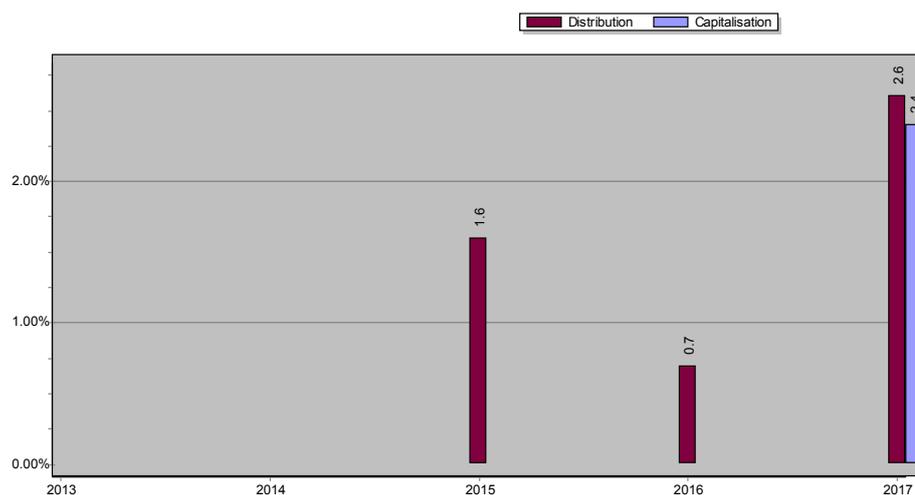
* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable.

* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 5 dernières années (en % et calculés en EUR):

R

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels) :

Distribution

1 an	3 ans
Part	Part
2,55% (en EUR)	1,61% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de distribution. Nous avons pris comme hypothèse que le coupon est immédiatement réinvesti dans l'OPC à la valeur nette d'inventaire ex-coupon le jour du détachement.

Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = [(1 + P_t) (1 + P_{t+1}) \dots (1 + P_{t+n})]^{(1/n)} - 1$$

avec
P(t; t+n) la performance de t à t+n

n le nombre d'année (périodes)
 $P_t = [\alpha \times (VNI_{t+1} / VNI_t)] - 1$
 avec
 P_t la performance annuelle pour la première période
 VNI_{t+1} la valeur nette d'inventaire par part en t+1
 VNI_t la valeur nette d'inventaire par part en t
 α l'opérateur algébrique suivant:

$$\alpha = [1 + (D_1 / VNI_{ex_1})] [1 + (D_2 / VNI_{ex_2})] \dots [1 + (D_n / VNI_{ex_n})]$$

avec

D_1, D_2, \dots, D_n les montants du dividende distribué durant l'année t
 $VNI_{ex_1}, \dots, VNI_{ex_n}$ la valeur nette d'inventaire par part ex-coupon le jour du détachement
 n le nombre de paiements de dividendes pendant la période t

* Tableau des performances historiques (rendements actuariels) :

Capitalisation

1 an
Part
2,36% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

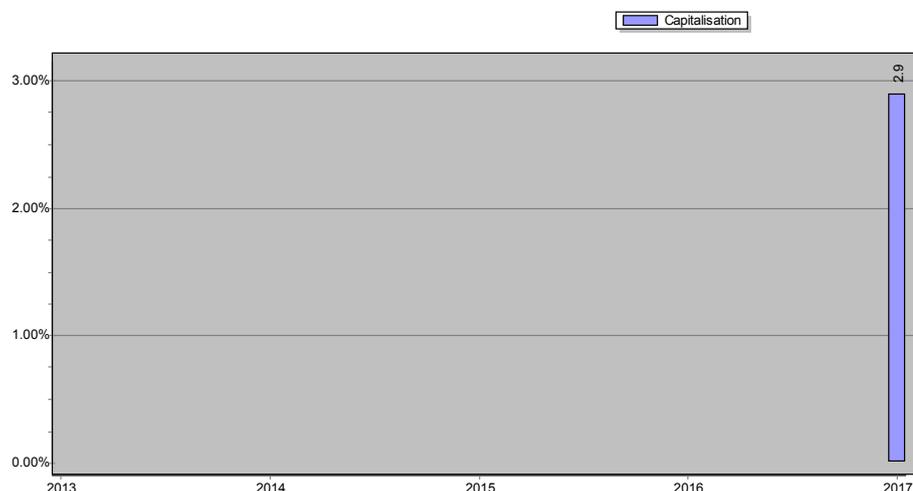
$$P(t; t+n) = [(VNI_{t+n} / VNI_t)^{1/n}] - 1$$

avec

$P(t; t+n)$ la performance de t à t+n
 VNI_{t+n} la valeur nette d'inventaire par part en t+n
 VNI_t la valeur nette d'inventaire par part en t
 n la période sous revue

P

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels) :

Capitalisation

1 an
Part
2,93% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de capitalisation. Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left(\frac{VNI_{t+n}}{VNI_t} \right)^{1/n} - 1$$

avec

P (t; t+n) la performance de t à t+n

VNI t+n la valeur nette d'inventaire par part en t+n

VNI t la valeur nette d'inventaire par part en t

n la période sous revue

3.4.6. Frais courants

Total des frais courants :

- Part de distribution R - BE6269807184 : 2,13%
- Part de capitalisation R - BE6286029416 : 2,19%
- Part de capitalisation P - BE6288478652 : 1,62%

* Les frais courants ont été calculés sur base des 12 derniers mois précédant la clôture annuelle.

* Le montant des frais courants est calculé au 31.12.2017. Ce chiffre exclut les coûts des opérations réalisées dans le portefeuille mais inclut les frais prélevés par les OPC dans lesquels le compartiment est investi.

Rétrocessions et commissions de distribution

Le gestionnaire du compartiment ne perçoit pas de rétrocession ou autres rémunérations/avantages (« soft commissions ») de la part des parties avec lesquelles il traite au nom de la Sicav (courtiers en bourse, banques, etc.). En outre, la totalité des rétrocessions éventuelles sont perçues au profit exclusif du compartiment.

Dans le cadre des contrats de distribution conclus par la Sicav, une rémunération revient aux distributeurs proportionnellement au capital net qu'ils ont apporté. La structure de ces contrats n'est toutefois pas de nature à créer des conflits d'intérêts éventuels dans le chef de la Sicav.

3.4.7. Notes aux états financiers et autres informations

NOTE 1 - Produits et charges des placements

Le poste « II. F. Autres produits provenant des placements » du compte de résultats est composé des rétrocessions reçues sur les fonds sous-jacents détenus en portefeuille.

NOTE 2 - Autres produits

Le poste « III. B. Autres » du compte de résultats est composé d'écritures comptables correspondant aux corrections de l'exercice précédent.

NOTE 3 - Autres charges

Le poste « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est principalement constitué d'une correction comptable d'appels de marges sur futures enregistrés en 2016.

NOTE 4 - Emoluments du commissaire

Conformément à l'article 134, § 2 et 4 du Code des sociétés, nous portons à votre connaissance que le commissaire et les personnes avec lesquelles il a des liens de collaboration sur le plan professionnel, ont facturé des honoraires comme mentionné ci-dessous:

Emoluments du (des) commissaire(s): 3.264,96 EUR HTVA.